

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-37/2024

**Date de convocation : 30 août 2024**

**Date d'affichage : 30 août 2024**

**Objet : Conclusion d'un contrat de location et de maintenance pour le prêt d'un copieur en mairie à compter de décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trois septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents :** Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY

**Absents, excusés :** Annabelle MORILLAS

**Procurations :** Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés à procédure adaptée,

Vu la consultation lancée en juin 2024 auprès de plusieurs prestataires pour la conclusion d'un marché de fournitures de copieur (location du copieur, maintenance, gestion des consommables et copies) à l'échéance du contrat précédent conclu en 2019 avec Leclere Bureautique.

Considérant le tableau d'analyse des offres établis à l'issue de cette consultation :

Critères (annoncés aux candidats)	Barème (annoncé aux candidats)	Sous-critères (annoncés aux candidats)	Candidats			
			Leclere		Cap Bureautique	
			Points	TOTAL	Points	TOTAL
Prix	60%	Montant de la location du copieur				
		Montant du contrat de maintenance et du forfait copie (20 000 NB/an et 7 200 C/an)	35	55	40,00	60,00
		Montant des copies hors contrat (supplémentaires)	20		20	
Qualité	40%	Copieur correspondant aux attentes (A4-A3-by pass au minimum, scan , recto verso en 1 passage, 25 pages/min)	10	40	10	40
		Délai d'intervention garantie	25		25	
		Gestion des consommables	5		5	
TOTAL			Leclere	95	Cap Burea	100,00

Le Maire propose de choisir l'offre de l'entreprise Cap Bureautique pour la location d'un nouveau copieur en mairie et pour la maintenance et la gestion des consommables et des copies de ce nouveau copieur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer le marché de fournitures de copieur (location, maintenance, gestion des consommables et des copies) à l'entreprise Cap Bureautique à échéance du précédent contrat, soit en décembre 2024.

**MANDATE** l'entreprise Cap Bureautique pour remettre le matériel actuel à l'entreprise de leasing (Locam) et à Leclere Bureautique.

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

**AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que le contrat de maintenance avec l'entreprise Cap Bureautique

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision et de ces contrats.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 4 septembre 2024**

**Le Maire**



**Pierre COLOMB**